

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication : 2 623 872

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national : 87 16932

51 Int Cl^a : F 16 K 5/04.

12 **DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
À UN BREVET D'INVENTION**

A2

22 Date de dépôt : 1^{er} décembre 1987.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPi « Brevets » n° 22 du 2 juin 1989.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 87 07169 pris le 15 mai
1987.

71 Demandeur(s) : *TERRASA Christian.* — FR.

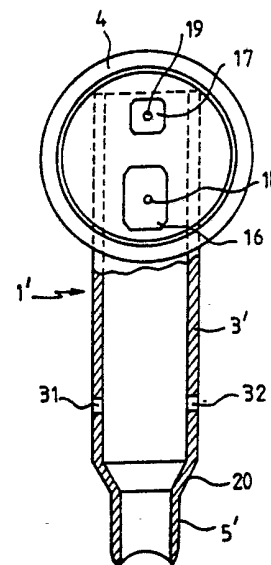
72 Inventeur(s) : Christian Terrasa.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) :

54 Robinet, en particulier pour récipient clos.

57 Robinet pour récipient clos constitué d'un corps 1' com-
prenant un boisseau 3', un embout amont de raccordement 4
et un conduit de sortie 5, ainsi que d'une clé 2' apte à être
manœuvrée en rotation dans le boisseau d'une position d'ou-
verture à une position de fermeture. Une chambre d'air 12 est
disposée dans la clé au-dessus de la chambre de liquide,
communiquant comme elle, en position d'ouverture, par deux
ouvertures latérales 14, 17 avec l'espace intérieur de l'embout
de raccordement, chambre prolongée par un tube d'air 15' qui
se raccorde en position d'ouverture avec une entrée d'air
située à bonne distance de l'extrémité du conduit. Le boisseau
3' et la clé 2' s'étendant sur la majeure partie du corps 1' du
robinet, l'entrée d'air est une perforation 31 située vers le bas
du boisseau qui se raccorde en position d'ouverture avec le
tube d'air 15', lequel débouche à cet effet au même niveau
sur la paroi latérale de la clé 30.



FR 2 623 872 - A2

D

ROBINET, EN PARTICULIER POUR RECIPIENT CLOS.

L'invention porte sur un robinet pour récipient clos selon la revendication 1 du brevet principal n° 87 07169, constitué d'un corps comprenant un boisseau, un embout amont de raccordement et un conduit de sortie, ainsi que d'une clé apte à être manoeuvrée en rotation dans le boisseau d'une position d'ouverture pour laquelle sa chambre de liquide communique par deux ouvertures latérales, l'une de la chambre, l'autre du boisseau, avec l'espace intérieur de l'embout amont de raccordement et une position de fermeture pour laquelle cette communication est coupée, la chambre de liquide débouchant dans le conduit de sortie, robinet comprenant en outre une chambre d'air disposée dans la clé au-dessus de la chambre de liquide, communiquant comme elle, en position d'ouverture, par deux ouvertures latérales, l'une de la chambre, l'autre du boisseau, avec l'espace intérieur de l'embout de raccordement, chambre prolongée par un tube d'air longeant la chambre de liquide qui se raccorde en position d'ouverture avec une entrée d'air située à bonne distance de l'extrémité du conduit.

Selon le mode de réalisation de ce robinet faisant l'objet du brevet principal, le conduit d'air situé dans la clé se prolonge obligatoirement par un second tronçon parallèle situé dans le conduit. Une telle disposition permet bien l'écoulement continu du liquide sans aucune remontée dans le circuit d'air et sans nécessiter de tube d'air pénétrant dans le récipient.

Toutefois, elle présente l'inconvénient d'entraîner dans certains cas des difficultés de fabrication qui peuvent aboutir à des solutions relativement onéreuses. D'une part le conduit, comme la clé, doit comporter deux circuits parallèles, l'un pour l'air, l'autre pour le liquide. D'autre part, l'étanchéité à la jonction des deux tronçons de tube d'air est difficile à obtenir de façon constante sauf à installer un organe de serrage imposant le rapprochement des deux plans de jonction.

L'invention objet du présent certificat d'addition vise à remédier à ces inconvénients et, pour ce faire, le boisseau et la clé s'étendant sur la majeure partie du corps du robinet, l'entrée d'air est une perforation située vers le bas du boisseau qui se raccorde en position d'ouverture avec le tube d'air, lequel débouche à cet effet au même niveau sur la paroi latérale de la clé.

Le simple fait de prolonger le boisseau et la clé et de raccourcir le

conduit permet de se dispenser d'un second tronçon de tube dans ce conduit, ce qui rend la fabrication du corps moins onéreuse, pratiquement sans coût supplémentaire pour la clé.

5 On retrouve ainsi les avantages du robinet objet du brevet principal, avec une étanchéité parfaite puisque le raccordement entre le débouché du tube d'air et la perforation du boisseau se fait au niveau de deux surfaces cylindriques en étroit contact.

Avantageusement, il est prévu une seconde perforation du boisseau située au même niveau que celle formant l'entrée d'air, face au débouché du tube d'air en position de fermeture du robinet.

10 Le tube d'air se trouve ainsi ouvert à l'air libre lorsque le robinet est en position de fermeture, ce qui évite de confiner l'atmosphère du tube lui-même et de la chambre d'air en période de non-emploi.

Un mode de réalisation de l'invention est maintenant décrit à titre d'exemple non-limitatif en se référant au dessin annexé dans lequel :

15 - la figure 1 est une vue en élévation de dos du corps du robinet, la partie inférieure du corps étant représentée en coupe diamétrale ; et
- la figure 2 est une vue en coupe diamétrale de la clé.

20 Le robinet représenté est constitué essentiellement, comme celui selon le brevet principal, d'un corps 1' et d'une clé 2'.

Le corps 1' comprend un boisseau cylindrique 3' s'étendant sur la majeure partie du corps, solidaire d'une part d'un embout amont de raccordement 4 et d'autre part d'un conduit de sortie 5' de faible longueur.

25 La clé 2' de forme générale cylindrique comprend à sa partie supérieure un épaulement 6 s'appuyant sur la tranche supérieure du boisseau, qui porte une manette 7 permettant sa manoeuvre entre deux positions de butée.

30 La partie cylindrique de la clé dont la longueur correspond à celle du boisseau forme une chambre de liquide inférieure 10' qu'un voile transversal 11 sépare d'une chambre d'air supérieure 12. La chambre 10' comporte une ouverture latérale 13 et la chambre 12 une ouverture latérale 14. Enfin, un tube d'air 15' qui longe la chambre 10' part de la chambre 12 pour déboucher en 30 par son extrémité recourbée sur la paroi latérale de la clé au dessus de son extrémité inférieure.

35 Le boisseau 3 comprend à son tour deux ouvertures latérales, l'une 16 au droit de l'ouverture 13, l'autre 17 au droit de l'ouverture 14 qui assurent la liaison avec l'espace intérieur de l'embout de raccordement 4. En face de ces ouvertures, le boisseau est pourvu de deux lumières

40

accessoires, l'une 18 au droit de l'ouverture 13, l'autre 19 au droit de l'ouverture 14. Il est relié au conduit de sortie 5' par une portion conique 20. Enfin, sa paroi latérale cylindrique porte deux perforations 31 et 32 situées à bonne distance au dessus de l'extrémité inférieure du conduit 5', au niveau du débouché 30 du conduit d'air 15' lorsque la clé 2' est en place dans le boisseau 3', la première 31 face au débouché 30 pour la position d'ouverture du robinet, la seconde 32 face à ce même débouché 30 pour la position de fermeture.

Comme celui objet du brevet principal, le robinet décrit s'utilise de façon suivante:

En position d'ouverture, qui est celle des figures 1 et 2, la clé se trouvant naturellement dans le boisseau, le liquide s'écoule par le trajet 16, 13, 10', 20, 5', tandis que l'air qui le remplace suit le trajet 31, 30, 15', 12, 14, 17.

En position de fermeture, après une rotation de 180° de la clé, les ouvertures 3 et 14 de la clé ne sont plus respectivement en face des ouvertures 16 et 17 du boisseau, mais sont venues en coïncidence avec ses ouvertures 18 et 19 diamétralement opposées.

Donc, simultanément, les circuits d'air et de liquide seront coupés de leur communication avec l'embout de raccordement 4 et mis chacun en communication avec l'atmosphère respectivement à travers les ouvertures 19 et 18.

Dans cette même position, le débouché 30 du tube d'air 15' se trouve face à la perforation 32, grâce à quoi le tube 15' lui-même, mais aussi la chambre 12 restent à l'air libre à travers l'ouverture 19, ce qui évite de confiner leur atmosphère pendant des périodes qui peuvent être très longues. Cette disposition se révèle particulièrement utile s'agissant de robinets destinés au soutirage de produits alimentaires et en particulier de vin, car le contenu du circuit d'air se trouve aspiré à l'ouverture du robinet à l'intérieur du récipient et se mêle au liquide contenu dans ce récipient. De la même manière le conduit 10' du liquide se trouve aussi mis à l'air libre à travers l'ouverture 18 ce qui assure son total écoulement et son parfait assèchement rapide.

On aura noté en outre que le corps, dans cette réalisation, est de fabrication plus simple et donc moins onéreux, tandis que l'étanchéité entre le débouché 30 et la perforation 31 est assurée sans mesure particulière.

REVENDEICATIONS

1. Robinet pour récipient clos selon la revendication 1 du brevet principal n° 87 07169, constitué d'un corps (1') comprenant un boisseau (3'), un embout amont de raccordement (4) et un conduit de sortie (5), ainsi que d'une clé (2') apte à être manoeuvrée en rotation dans le boisseau d'une position d'ouverture pour laquelle sa chambre de liquide (10') communique par deux ouvertures latérales, l'une (13) de la chambre, l'autre (16) du boisseau, avec l'espace intérieur de l'embout amont de raccordement et une position de fermeture pour laquelle cette communication est coupée, la chambre de liquide débouchant dans le conduit de sortie, robinet comprenant en outre une chambre d'air (12) disposée dans la clé au-dessus de la chambre de liquide, communiquant comme elle, en position d'ouverture, par deux ouvertures latérales, l'une (14) de la chambre, l'autre (17) du boisseau, avec l'espace intérieur de l'embout de raccordement, chambre prolongée par un tube d'air (15') longeant la chambre de liquide qui se raccorde en position d'ouverture avec une entrée d'air située à bonne distance au dessus de l'extrémité inférieure du conduit (5'), ce robinet se caractérisant en ce que, le boisseau (3') et la clé (2') s'étendant sur la majeure partie du corps (1') du robinet, l'entrée d'air est une perforation (31) située au dessus de l'extrémité inférieure du boisseau qui se raccorde en position d'ouverture avec le tube d'air (15'), lequel débouche à cet effet au même niveau à travers une ouverture (30) pratiquée sur la paroi latérale de la clé.
2. Robinet pour récipient clos selon la revendication 1, caractérisé par une seconde perforation (32) du boisseau située au même niveau que celle (31) formant l'entrée d'air, face au débouché (30) du tube d'air (15') en position de fermeture du robinet.

FIG. 1

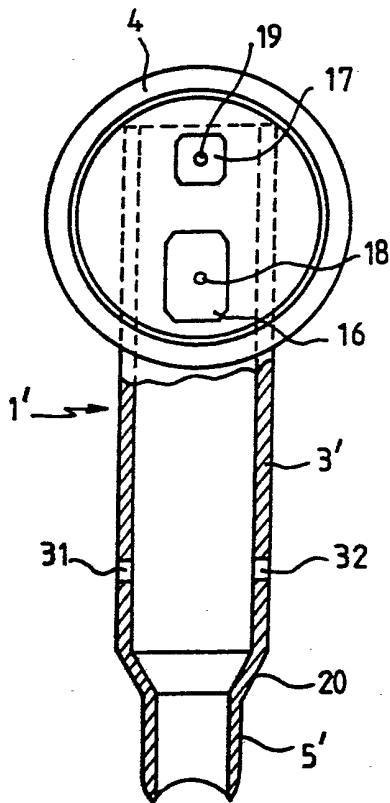


FIG. 2

